

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE



JUIN 2018 | VOLUME XXIV | NUMÉRO 2



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

DANS CE NUMÉRO...

À propos du CELI	4
Merci Claude!	7
Le coût de la vie, seul ou à deux	8
Consultez vos relevés en ligne	9
La réforme fiscale des sociétés par actions : précision à l'égard des revenus passifs	10
Survivance des marchés financiers	13
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	15
Ratio des frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Éventail de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Les statistiques économiques et les résultats des entreprises se sont maintenus dans la bonne direction au cours du deuxième trimestre. Les craintes d'une guerre nucléaire avec la Corée du Nord se sont peut-être apaisées, mais les risques d'une guerre commerciale mondiale n'ont cessé de croître, alors que les États-Unis s'attaquent systématiquement à tous leurs partenaires commerciaux : Canada, Mexique, Chine, Union européenne. Ce protectionnisme américain s'ajoute à divers facteurs inflationnistes, tels que le taux de chômage sous les 4 %, les déficits budgétaires grandissants et les importantes baisses d'impôts. Cela laisse présager des hausses de taux d'intérêt aux États-Unis. Cependant, comme les autres régions du monde ne subissent pas encore les mêmes pressions inflationnistes et craignent l'impact d'une guerre commerciale avec les États-Unis, un fossé se creuse entre les taux d'intérêt américains et ceux des autres pays. Et les taux de change écotent ! Le dollar canadien est d'ailleurs en baisse de 6 % face au dollar américain depuis le début de l'année, et ce n'est pas la faute du prix du pétrole cette fois-ci. Malgré l'incertitude et un certain pessimisme chez les investisseurs, les rendements des portefeuilles équilibrés sont tout de même positifs pour le premier semestre de 2018. La poursuite du cycle économique et la forte croissance des profits permettent même d'envisager la deuxième moitié de l'année avec un certain optimisme.

RECORD D'ENTRÉES DE FONDS

Un nouveau record d'entrées nettes de fonds a été établi pour le premier semestre de l'année 2018. L'équipe des Fonds FMOQ remercie chaleureusement ses clients de leur confiance.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS FONDS FMOQ

Au cours du mois de mai dernier, les membres des Conseils d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc., de la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. et de Services accessoires Fonds FMOQ inc. ont vu leurs mandats renouvelés. Il s'agit de :

- D^r Louis Godin, président du conseil;
- D^r Sylvain Dion, vice-président du conseil;
- D^r Claude Saucier, secrétaire-trésorier;
- D^{re} Josée Bouchard, administratrice;
- M^{me} Chantal Bélanger, administratrice;
- M. Pierre Caron, administrateur.

Une nouvelle administratrice s'est jointe à eux, soit la D^{re} Lyne Couture de l'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière (AMOLL). Diplômée en médecine familiale de l'Université de Montréal et Fellow du Collège des médecins de famille du Canada, la D^{re} Couture pratique la médecine depuis plus de 25 ans, dont 19 dans les Basses-Laurentides. Fortement impliquée dans diverses organisations médicales, elle siège, entre autres, au comité exécutif de son association depuis 2012 et occupe actuellement le poste de secrétaire du Conseil d'administration de l'AMOLL.

M. Jean-Guy Desjardins, président du Conseil et chef de la direction de Fiera Capital inc., se joint à eux au sein de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. (société mère).

Soulignons également que M^{me} Chantal Bélanger présidera le Comité d'audit des diverses sociétés, des Fonds FMOQ et des Fonds Gestion privée FMOQ. De son côté, le D^r Louis Godin assumera la présidence du Comité de suivi des gestionnaires et de la performance des Fonds FMOQ.

Nous félicitons et remercions sincèrement chacune de ces personnes pour leur précieuse collaboration et leur appui appréciable tout au long de la dernière année.

Quant au D^r Yves Langlois, qui était membre de nos Conseils d'administration depuis 2002, il a remis sa démission en octobre dernier à la suite de l'adoption des modifications au *Code des professions*, lesquelles rendaient sa participation à nos Conseils possiblement incompatible avec son poste au Conseil d'administration du Collège des médecins. Nous exprimons notre profonde gratitude au D^r Langlois pour toutes ces années au cours desquelles il nous a gratifiés de ses judicieux conseils et de sa participation active.

UNE SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DÉTENUE À 100 % PAR LES MÉDECINS

Nous souhaitons vous rappeler qu'à la suite de l'annonce, en mai dernier, de l'acquisition de Gestion financière MD par la Banque Scotia, **la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. est désormais, à tout le moins au Québec, la seule et unique entité financière détenue à 100 % par les médecins à vous offrir des produits et services financiers.** Comme le dit le vieil adage, « on n'est jamais si bien servi que par soi-même ». À vous d'en profiter !

INFORMATIONS SEMESTRIELLES SUR LES FONDS FMOQ

Les États financiers intermédiaires, le Rapport de la direction sur les rendements et l'Aperçu des Fonds FMOQ pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018 seront disponibles au cours de l'été. Puisque des dispositions réglementaires nous permettent d'expédier ces documents uniquement aux participants qui en font la demande, nous vous invitons à nous signifier dès maintenant votre intérêt à les recevoir, si vous ne l'avez pas déjà fait. Vous pouvez le faire en communiquant par téléphone, par télécopieur, par courrier ou par courriel. Dès qu'ils seront disponibles en août, ces documents seront accessibles sur notre site Internet (www.fondsfmoq.com) ainsi que sur le site www.sedar.com. Que ce soit en version papier ou électronique, nous vous invitons à en prendre connaissance et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions et commentaires.

SERVICE DE FACTURATION RAMQ

Notre service de facturation des honoraires des médecins auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs continue à se développer, alors qu'un nombre sans cesse croissant de médecins omnipraticiens et d'optométristes nous confient leur facturation. Vous êtes nombreux à recommander nos services à vos collègues et nous vous en remercions.

Notre interface de facturation est intégrée à des systèmes de dossiers médicaux électroniques (DME) offerts par Telus (KinLogix et Medesync) et Omnimed. Si vous utilisez ces systèmes, vous n'avez que quelques clics à faire pour nous transmettre votre facturation.

N'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'obtenir une présentation de nos services ou d'en savoir davantage sur l'intégration de notre interface aux DME susmentionnés.

FACTURATION – FRAIS À POURCENTAGE

Dans votre intérêt, nous tenons à vous rappeler que **les frais d'agence de facturation ne peuvent légalement représenter un pourcentage des honoraires** du médecin, et ce, même s'ils sont chargés par la clinique à même le loyer, si celui-ci est fixé en fonction d'un pourcentage des honoraires. **Les frais d'agence de facturation doivent être déterminés selon des frais fixes** par demande de paiement ou selon un montant forfaitaire fixe établi en fonction du volume estimé d'activités du médecin.

VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Depuis plusieurs années déjà, nous utilisons un questionnaire pour établir votre profil d'investisseur. Ce document nous permet notamment de déterminer votre horizon de placement et votre tolérance au risque. Grâce à cet outil, nous pouvons nous assurer que vos portefeuilles correspondent au niveau de risque que vous êtes en mesure d'assumer et d'établir, avec vous, une stratégie de placement parfaitement adaptée à votre situation.

Votre relevé de placement du 30 juin présente le profil de chacun de vos portefeuilles, ainsi que leur répartition d'actifs.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à communiquer avec votre conseiller advenant tout changement dans votre situation financière pouvant affecter votre profil d'investisseur ou la répartition de vos actifs. En effet, avec les importantes fluctuations des marchés depuis un an, il se peut que vos portefeuilles se soient éloignés d'eux-mêmes de votre répartition cible.

Nous comptons sur votre collaboration dans ce dossier et vous en remercions.

DES LIQUIDITÉS EN TROP ?

Si vous avez des liquidités disponibles, nous pouvons vous proposer divers produits d'investissement afin de vous aider à les faire fructifier, et ce, quel que soit votre profil d'investisseur. Que vous souhaitiez miser sur l'évolution des marchés ou investir de façon sécuritaire, nous avons le produit qui correspond à vos besoins. Nos conseillers sont disponibles pour vous guider.

RVER – REER COLLECTIF – CELI COLLECTIF

Nous vous rappelons que la dernière date butoir prévue pour l'implantation du régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) était le **31 décembre 2017** et qu'elle concernait les entreprises comptant **10 employés et plus** au 30 juin 2017. Ces dernières devaient obligatoirement offrir le RVER à leurs employés, si elles n'offraient pas déjà un régime d'épargne-retraite.

En ce qui concerne les entreprises comptant entre cinq et neuf employés, la loi prévoit que cette date ne peut « être antérieure au 1^{er} janvier 2018 », mais le gouvernement ne l'a toujours pas précisée.

Nous vous informons également que le régime d'épargne-retraite collectif (REER collectif) et que le compte d'épargne libre d'impôt collectif (CELI collectif) sont deux produits qui peuvent être des substituts au RVER, sous réserve d'être offerts à tous les employés admissibles, et mis en place avant la date butoir applicable à l'employeur.

Pour plus de renseignements à ce sujet ou pour mettre en place l'un ou l'autre de ces produits, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

DES COLLÈGUES S'EN VONT

Comme vous pourrez le lire dans ce numéro, notre collègue et ami **Claude Parent** a décidé de prendre sa retraite. Au service des sociétés Fonds FMOQ depuis 1999, Claude a mis sur pied notre succursale de Québec et développé nos services pour l'ensemble de l'est du Québec. Au-delà du message de l'encadré publié dans ce numéro, nous tenons à remercier sincèrement ce compagnon d'armes dévoué et fidèle pour l'engagement, le leadership, le professionnalisme et la constance qu'il a manifestés de façon indéfectible pour assurer le bien-être des médecins omnipraticiens. Bonne et longue retraite, Claude !

Une autre amie et collègue, **Martine Côté**, a décidé elle aussi de prendre sa retraite. Au service des sociétés Fonds FMOQ depuis 2000, elle a œuvré durant de nombreuses années à titre de Responsable de l'administration et des services fiduciaires. Plus récemment, elle était surtout connue et appréciée de nos clients qui ont mis en place un régime collectif Fonds FMOQ. Nous remercions Martine pour sa rigueur et son dévouement. Bonne et longue retraite !

TOURNÉE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FMOQ

Comme par les années passées, nous serons présents lors des diverses assemblées des associations affiliées à la FMOQ, l'automne prochain. Cette tournée constitue pour nous une occasion privilégiée de rencontrer les participants aux Fonds FMOQ et de nous entretenir avec les membres de la Fédération qui souhaitent échanger sur des questions d'ordre financier. Nous tenons à remercier les conseils de direction concernés pour leur accueil chaleureux qui ne se dément pas. Nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer.

FONDS FMOQ S'ASSOCIE À LA CAUSE DES MÉDECINS EN DIFFICULTÉ

Une fois de plus, nos sociétés sont heureuses d'épauler la cause de la Fondation du programme d'aide aux médecins du Québec, et ce, par une commandite importante au tournoi de golf des fédérations médicales.

CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Nos soirées-conférences du programme 2018 sont maintenant disponibles dans notre portail CyberStudio. Nos clients et l'ensemble des médecins omnipraticiens peuvent les visionner gratuitement et au moment qui leur convient le mieux.

DÉMÉNAGEMENT ? CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE ?

Si vous avez déménagé, changé d'adresse de courriel ou effectué toute autre modification à vos coordonnées personnelles, n'oubliez pas de nous en faire part. Il suffit de nous faire parvenir une note signée à cet effet par courrier en prenant soin d'indiquer vos anciennes et vos nouvelles coordonnées. Si vous êtes inscrit à notre service d'accès au compte, vous pouvez aussi nous aviser par courriel sécurisé. Vous pouvez également procéder par téléphone en communiquant avec votre conseiller.

Il y va de votre intérêt, car la *Loi sur le Curateur public* nous oblige à remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées après un délai prescrit.

BONNES VACANCES !

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances. Nous invitons ceux et celles qui désirent profiter de cette période d'accalmie pour réviser leur portefeuille, à prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers.

Pendant la période estivale, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

À PROPOS DU CELI

4

En janvier 2009, le gouvernement du Canada a mis en place le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en s'appuyant sur un principe fort simple, soit de ne pas taxer le capital sur lequel les impôts ont déjà été payés ni les revenus de placement résultant de ce capital. Encore méconnu, le CELI est un outil d'épargne qui mérite considération.

En effet, le CELI est un compte enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada (ARC) qui permet de faire fructifier de l'épargne sans payer d'impôt sur les revenus générés par les placements admissibles ni sur les montants retirés (peu importe la raison du retrait).

Les revenus gagnés dans le CELI et les montants qui en sont retirés n'ont aucune conséquence fiscale et n'affectent donc pas l'admissibilité aux différents crédits et prestations fondés sur le revenu que sont :

- la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE);
- l'Allocation canadienne pour enfants (ACE);
- la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT);
- les prestations d'assurance-emploi (AE);
- les prestations de la sécurité de la vieillesse (SV);
- le Supplément de revenu garanti (SRG);
- le Crédit pour la taxe sur produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH).

QUELLE EST L'UTILITÉ D'UN CELI ?

Le CELI sert souvent à épargner dans le but de réaliser des projets (voyages, rénovations), de constituer un fonds de prévoyance afin de pouvoir répondre à des besoins urgents, ou d'obtenir des revenus de placement à l'abri de l'impôt.

QUEL OUTIL CHOISIR : LE CELI OU LE REER ?

Alors que beaucoup d'investisseurs s'interrogent sur le régime le plus approprié entre le CELI et le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les spécialistes s'entendent pour dire qu'il ne devrait pas être question de choisir l'un ou l'autre, mais de viser un usage optimal des deux.

Il faut se rappeler qu'un CELI permet de placer de l'argent **après impôts** : les cotisations ne donnent pas droit à des déductions et les retraits ne sont pas imposables. L'argent placé dans un REER l'est **avant impôts** : les cotisations sont déductibles et les retraits sont imposables (capital et revenu de placement).

OUVERTURE

QUI PEUT OUVRIR UN CELI ?

Un résident canadien majeur (c'est-à-dire âgé de 18 ans au Québec) qui détient un numéro d'assurance sociale (NAS) valide peut ouvrir un CELI. Une personne morale (p. ex. une société par actions ou une fiducie) ne peut donc pas le faire.

Il n'est pas nécessaire de gagner un revenu pour pouvoir ouvrir un CELI et y cotiser. Les droits de cotisation s'accumulent dès l'âge de 18 ans.

COMBIEN DE CELI EST-IL POSSIBLE D'OUVRIR ?

Il est possible d'ouvrir plus d'un CELI sous réserve toutefois du respect des limites relatives aux droits de cotisation. Autrement dit, le total des cotisations à tous les CELI ne peut pas dépasser les droits de cotisation autorisés pour l'année.

COTISATIONS

Y A-T-IL UN ÂGE LIMITE POUR COTISER ?

Non. Contrairement au REER, il n'y a pas d'âge limite pour cotiser à un CELI, mais seul le titulaire du compte peut le faire.

Y A-T-IL UNE DATE LIMITE POUR COTISER ?

Il est possible de cotiser au CELI jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

LES COTISATIONS SONT-ELLES LIMITÉES ?

Oui, et le plafond de cotisation est déterminé en fonction :

- de la cotisation annuelle maximale établie par l'ARC (voir le tableau ci-dessous);
- des sommes retirées au cours de l'année précédente;
- des droits de cotisation inutilisés des années précédentes.

Année	Droits annuels	Cumulatif
2009	5 000 \$	5 000 \$
2010	5 000 \$	10 000 \$
2011	5 000 \$	15 000 \$
2012	5 000 \$	20 000 \$
2013	5 500 \$	25 500 \$
2014	5 500 \$	31 000 \$
2015	10 000 \$	41 000 \$
2016	5 500 \$	46 500 \$
2017	5 500 \$	52 000 \$
2018	5 500 \$	57 500 \$

Les droits de cotisation sont la partie inutilisée du montant maximal annuel. Ils commencent à s'accumuler année après année dès le 18^e anniversaire de naissance, peu importe la date d'ouverture du compte, ou depuis 2009, à condition que durant l'année civile, la personne qui cotise soit âgée de 18 ans ou plus et réside au Canada.

Exemples

1. Une personne née avant 1991 et qui était donc âgée de 18 ans ou plus en 2009 possède des droits de cotisation cumulatifs et rétroactifs de 57 500 \$ en 2018, à condition de n'avoir jamais cotisé à un CELI.
2. De son côté, une personne née en 1997 et qui était donc âgée de 18 ans en 2015, peut cotiser un montant maximal de 26 500 \$ en 2018 (10 000 \$ + [5 500 \$ x 3]), à condition de n'avoir jamais cotisé à un CELI.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE COTISATION EXCÉDENTAIRE ?

Toute cotisation excédant le plafond est assujettie à un impôt de 1 % par mois à compter du mois où l'excédent survient. Cette pénalité est maintenue tant et aussi longtemps que la cotisation excédentaire reste dans le compte et elle prend fin lorsque l'excédent est retiré entièrement, ou encore lorsque le plafond de cotisation permet de l'absorber.

LES COTISATIONS SONT-ELLES DÉDUCTIBLES D'IMPÔT ?

Non. Contrairement au REER, les cotisations versées à un CELI ne sont pas déductibles d'impôt et ne réduisent donc pas le revenu imposable.

EST-IL POSSIBLE DE COTISER AU CELI DU CONJOINT ?

Non. Il n'est pas possible de contribuer au CELI d'un conjoint.

RETRAITS

QUAND EST-IL POSSIBLE DE RETIRER DE L'ARGENT ?

Il est possible d'effectuer des retraits en tout temps.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UN RETRAIT ?

Un retrait ne réduit pas le montant total des cotisations déjà versées pour l'année. Les montants de retrait admissibles s'ajoutent aux droits de cotisation de l'année suivante. Les retraits n'ont aucun impact sur les régimes de retraite publics.

EST-IL POSSIBLE DE REMBOURSER L'ARGENT RETIRÉ ?

L'argent retiré d'un CELI peut être remboursé à compter de l'année suivant le retrait.

Exemple

Une personne ayant retiré 5 500 \$ de son CELI en mars 2018 doit patienter jusqu'en janvier 2019 avant de pouvoir cotiser de nouveau ce montant.

Il est donc préférable d'effectuer des retraits dans un CELI le plus tard possible dans l'année de sorte qu'ils soient ajoutés rapidement aux droits de cotisation.

LES RETRAITS SONT-ILS IMPOSABLES ?

Non. Peu importe la raison, un retrait d'un CELI n'est pas imposable.

PLACEMENTS

EST-IL EXACT QU'UN CELI PEUT CONTENIR UNIQUEMENT DES LIQUIDITÉS ?

Non. La désignation du CELI peut porter à confusion en ce sens que bien des gens croient qu'à l'instar d'un compte chèques ou d'épargne d'une institution financière, il est destiné à recevoir uniquement des liquidités.

En règle générale, les placements admissibles dans un CELI sont les mêmes que ceux dans un REER :

- Liquidités
- Fonds communs de placement
- Actions (dont certaines de sociétés exploitant une petite entreprise)
- Titres de créance du gouvernement
- Obligations de sociétés
- Certificats de placement garanti

Comme il n'y a pas d'imposition, la stratégie de placement peut privilégier des titres qui génèrent toutes sortes de revenus (intérêts, dividendes, gains en capital).

TRAITEMENT FISCAL

LES REVENUS DE PLACEMENT SONT-ILS IMPOSABLES ?

Les revenus de placement d'un CELI (intérêts, dividendes, gains en capital) ne sont généralement pas imposables, qu'ils soient détenus dans le compte ou lors du retrait. L'ARC rappelle cependant qu'« il y a certaines circonstances dans lesquelles un ou plusieurs impôts pourraient devoir être payés pour un CELI » ; ce sont principalement les cotisations excédentaires et les placements non admissibles.

TRANSFERTS

EST-IL POSSIBLE D'EFFECTUER DES TRANSFERTS ENTRE CELI ?

L'ARC définit un transfert admissible comme « un transfert direct entre les CELI d'un titulaire ou un transfert direct entre le CELI d'un titulaire et celui de son ancien ou actuel époux ou conjoint de fait, si le transfert est lié à des paiements effectués à la suite d'une ordonnance, d'un jugement de la cour ou d'un accord écrit lié à la séparation des biens suivant le règlement des droits découlant de la rupture de la relation et s'ils vivaient séparément au moment du transfert ».

Sous réserve du respect de la condition susmentionnée, un CELI peut être transféré directement à un ex-conjoint sans conséquence fiscale. Les droits inutilisés de cotisation au CELI de l'un ou l'autre des conjoints ne sont pas affectés, mais le transfert ne crée pas de droit de cotisation pour le titulaire du CELI. Tout transfert admissible doit être effectué par une institution financière.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES FISCALES D'UN TRANSFERT ?

Les transferts de fonds d'un CELI à un autre ou d'un émetteur à un autre sont sans conséquence fiscale s'ils sont effectués directement par l'émetteur au nom du titulaire. Par contre, si le titulaire retire les fonds lui-même pour cotiser à un autre CELI, cette transaction n'est pas considérée comme un transfert direct et elle comporte des conséquences fiscales :

- les fonds sont considérés comme une cotisation régulière réduisant les droits de cotisation à un CELI pour l'année ;
- s'il n'y a pas suffisamment de droits de cotisation, il y aura une cotisation excédentaire et un impôt de 1 % à payer sur l'excédent CELI le plus élevé pour le mois, et ce, pour chacun des mois durant lesquels l'excédent demeurera dans le compte.

QU'EN EST-IL DES TRANSFERTS À LA SUITE D'UNE RUPTURE ?

Advenant la rupture du mariage ou de l'union de fait, une somme peut être transférée directement du CELI d'un ex-époux ou ancien conjoint de fait au CELI de l'autre, sans affecter les droits de cotisation à un CELI de l'un ou de l'autre. Les conditions suivantes doivent être respectées :

- les personnes concernées doivent vivre séparément au moment du transfert ;
- le droit de recevoir (ou l'obligation de payer la somme) doit être confirmé par une ordonnance, un jugement d'un tribunal ou un accord écrit de séparation visant à partager les biens en règlement des droits découlant de la rupture de l'union.

Le transfert doit être effectué directement entre les CELI par l'émetteur. Le cas échéant, le transfert n'élimine pas tout excédent CELI dans le compte du payeur.

EST-CE QUE LE CELI FAIT PARTIE DU PATRIMOINE FAMILIAL ?

Non. Le CELI ne fait pas partie du patrimoine familial.

FRAIS

LES FRAIS LIÉS À UN CELI SONT-ILS DÉDUCTIBLES D'IMPÔT ?

Non. Les frais administratifs et autres frais liés à un CELI ne sont pas déductibles d'impôt.

DÉCÈS DU TITULAIRE

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE DÉCÈS ?

Il n'y a pas d'imposition au décès du titulaire d'un CELI.

Au Québec, l'avoir détenu dans un CELI fait partie de la masse successorale du défunt et se trouve donc assujetti aux dispositions testamentaires.

Le transfert entre conjoints n'affecte pas les droits de cotisation de celui qui hérite.

QU'ADVIENT-IL DES DROITS DE COTISATION INUTILISÉS ?

Contrairement au REER, les droits inutilisés de cotisation au CELI sont perdus au décès du titulaire.

POUR PLUS D'INFORMATION

Nos conseillers sont à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur le CELI. N'hésitez pas à les solliciter car chaque cas mérite une attention spécifique... et professionnelle.

MERCI CLAUDE !

Après plusieurs années de loyaux services, notre collègue Claude Parent a pris sa retraite en juin. Un des piliers de nos sociétés, Claude s'était joint à l'équipe Fonds FMOQ dès 1999.

Seul à ses débuts au bureau de Québec et ensuite responsable d'une équipe soudée de plusieurs personnes, Claude a toujours mis l'intérêt du client au centre de ses préoccupations et a su transmettre cette valeur à ses troupes.

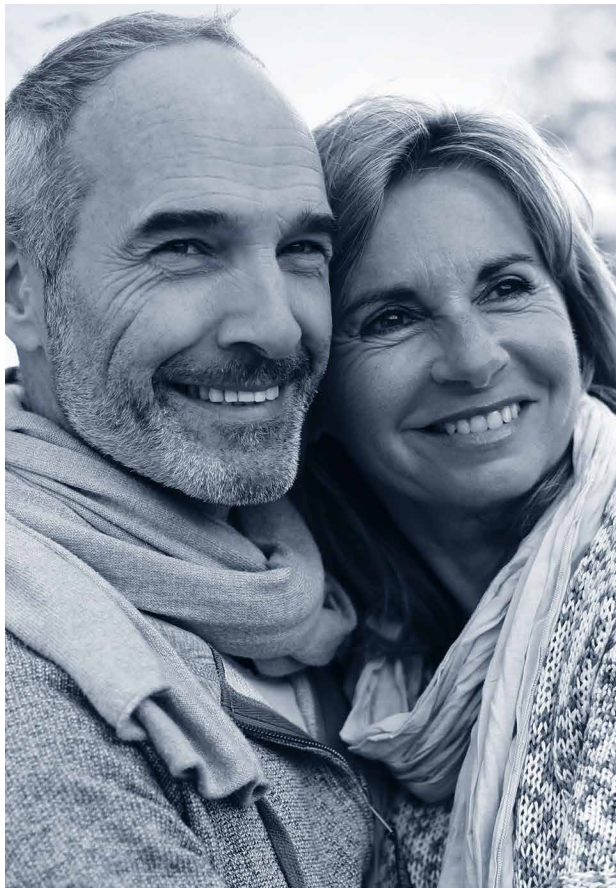
Son parcours au sein des Fonds FMOQ est indissociable du développement de nos sociétés dans l'est du Québec. Ainsi, vers la fin de sa carrière, il occupait le poste de Directeur-conseil pour la clientèle gestion privée en plus d'assumer le rôle de Conseiller et de Responsable du développement pour l'est du Québec.

Merci Claude pour ton inestimable contribution au développement de nos sociétés, ainsi que pour ton professionnalisme, ton dévouement et ta passion.

Bonne retraite !



7



Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

GESTION PRIVEE
FONDS FMOQ

LE COÛT DE LA VIE, SEUL OU À DEUX

8

Nous vous présentons un tableau comparatif regroupant nos plus récentes statistiques établies à partir des données de planification financière de médecins de plusieurs régions du Québec vivant seuls ou en couple.

Le coût de la vie correspond à la totalité des dépenses non déductibles au cours d'une année, à l'exclusion des impôts.

Dans le contexte où l'établissement du budget ne peut être obtenu, le coût de la vie peut être évalué à partir du revenu après impôts moins le montant épargné annuellement et des variations de la dette et de l'encaisse. Cette dernière méthode d'évaluation du coût de vie peut également servir pour vérifier le réalisme d'un budget.

Dans certains cas, une ventilation des dépenses courantes permet de déterminer de façon plus précise si :

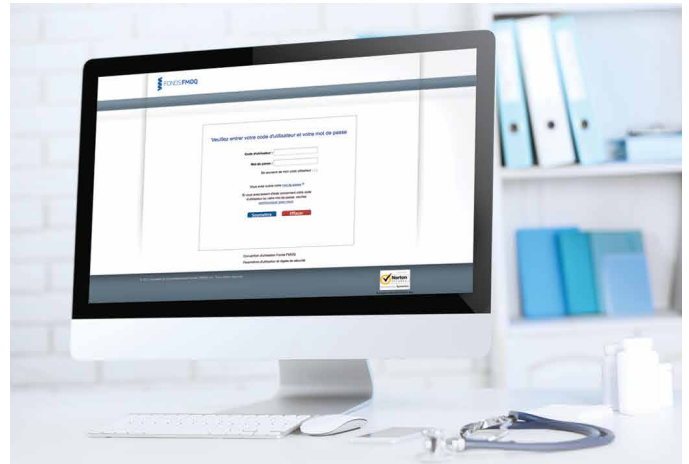
- la constitution d'une société par actions est avantageuse ou non ;
- le financement d'un achat important est réaliste ;
- le capital accumulé est suffisant pour couvrir le niveau de vie à la retraite.

ESTIMATION DES DÉPENSES ANNUELLES

	SEUL		EN COUPLE	
	Statistiques internes		Statistiques internes	
Logement Les versements hypothécaires, les frais de condo, le loyer, ainsi que les dépenses fixes de la maison incluant les taxes municipales et scolaires, l'électricité, le chauffage, l'assurance habitation, le câble, Internet, le téléphone résidentiel, le téléphone portable, l'entretien (extérieur et intérieur), les rénovations, l'ameublement.	21 772 \$	32 %	24 362 \$	26 %
Alimentation La nourriture, les restaurants, les vins et les spiritueux.	11 668 \$	17 %	17 613 \$	19 %
Habillement et soins personnels L'achat et l'entretien de vêtements, les produits de beauté, la coiffure, l'esthétique.	3 841 \$	6 %	7 092 \$	7 %
Transport Les dépenses liées à la voiture, incluant l'assurance, l'essence, l'entretien, les frais d'immatriculation et de permis de conduire, les frais de stationnement, les mensualités pour la location ou le remboursement du prêt d'achat, le transport en commun, les taxis.	6 964 \$	10 %	13 054 \$	14 %
Soins de santé et assurances privées Les frais médicaux non remboursables (dentiste, optométriste), les assurances (vie, invalidité, maladie, médicaments).	6 257 \$	9 %	8 887 \$	9 %
Livres, périodiques et matériel informatique	929 \$	1 %	986 \$	1 %
Loisirs et voyages	10 700 \$	16 %	13 184 \$	14 %
Divers Les frais financiers (marge de crédit, prêt, honoraires du comptable), l'aide aux enfants et aux petits-enfants, les dons, les cadeaux, les achats de loterie, les animaux, etc.	6 080 \$	9 %	9 185 \$	10 %
TOTAL	68 211 \$	100 %	94 363 \$	100 %

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Logement	Dans la majorité des cas présentés, il n'y a plus d'hypothèque à payer. De plus, les taxes municipales et scolaires varient en fonction de la localité et de la valeur de la maison.
Soins de santé	Les primes d'assurance invalidité se terminent à la retraite; d'autres doivent être revues.
Voyages	Le budget de vacances des premières années de la retraite ne devrait pas être révisé à la baisse.
Divers	Le cas échéant, l'aide aux enfants et aux petits-enfants comprend les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE).



CONSULTEZ VOS RELEVÉS EN LIGNE

RÉDUISEZ AINSI VOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE TOUT EN PROFITANT DE NOMBREUX AVANTAGES

- **Disponibilité immédiate**
aucun délai de livraison postale;
vous êtes informé par courriel
dès que vos relevés sont prêts.
- **Flexibilité**
vos relevés disponibles pour consultation
en tout temps où que vous soyez.
- **Sécurité et confidentialité**
vos relevés consignés de façon sécuritaire.
- **Gain de temps et d'espace**
nul besoin de classer vos papiers.
- **Même valeur légale que vos documents papier**
faites un geste pour la planète
dès aujourd'hui.

Pour vous désabonner du service de réception de relevés par la poste, rendez-vous à votre section client, choisissez l'onglet « Relevés » et cliquez sur « Ne plus recevoir mes relevés par la poste » ou communiquez avec votre conseiller.

LA RÉFORME FISCALE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

PRÉCISION À L'ÉGARD DES REVENUS PASSIFS

10

Comme vous le savez, lors du budget du 27 février dernier, le gouvernement fédéral a déposé de nouvelles mesures fiscales à l'égard des revenus de placement gagnés dans une société par actions (SPA).

Cette mesure, pénalisant l'accumulation des placements passifs, s'appliquera aux exercices financiers commençant après le 31 décembre 2018. De façon générale, elle vise à augmenter, dans certains cas, le taux d'impôt fédéral applicable au revenu net de profession gagné par la SPA.

Le texte de loi modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu* précise clairement que les revenus de placement gagnés au cours d'un exercice financier auront une incidence à l'égard du taux d'imposition du revenu net de profession de l'exercice financier **suivant**. Par conséquent, il se peut que les revenus de placement de votre SPA de l'exercice financier en cours soient déjà visés par la nouvelle mesure, même si celle-ci n'entre en vigueur qu'à compter de l'exercice financier débutant le 31 décembre 2018.

Ainsi, pour une SPA, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 2019, ce sont ses revenus de placement gagnés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 qui seront pris en considération (soit ceux de l'exercice financier en cours).

Alors que pour une SPA, dont l'exercice financier se termine le 30 septembre 2020, ce sont ses revenus de placement gagnés entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019 qui seront pris en compte, ce qui lui laisse plus de temps pour réviser sa stratégie de placement.

Afin de déterminer à partir de quand vos revenus de placement seront visés par la nouvelle mesure, nous vous recommandons d'en discuter avec votre comptable ou fiscaliste. Cela vous permettra de revoir, si nécessaire, votre stratégie de placement en prévision de l'application de cette mesure.

Notons que, dans certains cas, il s'avère même plus avantageux fiscalement que votre SPA soit assujettie à cette nouvelle règle, puisque cela lui permettra de vous verser des dividendes déterminés, moins imposés que les dividendes ordinaires. Votre comptable ou fiscaliste pourra vous renseigner à cet égard.

Aussi, au moment de publication du présent bulletin, le gouvernement du Québec n'a pas encore annoncé une harmonisation avec cette mesure fédérale.



3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

REER, FERR et CELI autogérés
Compte au comptant
Courtage de plein exercice

RÉGIMES D'ÉPARGNE COLLECTIFS FONDS FMOQ



II

SI VOUS ÊTES UN MÉDECIN
EMPLOYEUR, COMMUNIQUEZ
AVEC NOUS.

**LES DÉMARCHES PEUVENT
PRENDRE JUSQU'À TROIS MOIS.
N'ATTENDEZ PLUS !**

Montréal **514 868-2081**
ou, sans frais, **1 888 542-8597**

Québec **418 657-5777**
ou, sans frais, **1 877 323-5777**

fondsfmq.com  

RVER, REER COLLECTIF OU CELI COLLECTIF

- Aucuns frais pour l'employeur
- Accompagnement à chaque étape de la mise en place du régime de votre choix
- Prise en charge entière de l'administration du régime
- Présentation aux employés
- Service-conseil gratuit
- Rendements compétitifs
- Honoraires de gestion parmi les plus bas

Nos conseillers sont disponibles pour vous aiguiller vers le meilleur choix de régime pour votre groupe.

 **FONDS FMOQ**
CONSEIL ET INVESTISSEMENT



L'IDÉE DE FACTURER
VOS ACTES VOUS-MÊME
VOUS DÉPRIME?

**NOUS POUVONS
VOUS AIDER!**

Nous maîtrisons le nouveau système
de rémunération à l'acte (SYRA) de la RAMQ.

Appelez-nous pour une soumission gratuite.

SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

www.fondsfmoq.com  

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

En début d'année 2018, la croissance de l'économie mondiale s'est poursuivie à un rythme modéré. À l'instar de ce qu'on avait observé au cours des dernières années, l'économie américaine a moins progressé au premier trimestre. Par contre, de nombreux indicateurs continuent de pointer vers une accélération de la croissance. Les entreprises ont accru leurs investissements et les exportations ont augmenté. Toutefois, malgré les baisses d'impôt consenties depuis janvier, les consommateurs américains ont semblé prendre une pause, après les dépenses exceptionnellement élevées enregistrées à la fin de 2017.

Au Canada, la croissance récente du PIB n'a été que de 1,3 %. Les nouvelles règles hypothécaires mises en place au début de 2018 ont limité l'augmentation des dépenses de consommation et affecté l'industrie de la construction domiciliaire. Plusieurs indicateurs, comme les ventes au détail et la création d'emplois, ont été moins élevés que prévu. En contrepartie, les investissements des entreprises sont en forte croissance. Notons enfin qu'au cours du deuxième trimestre, le taux d'inflation au Canada a atteint 2,3 %, un sommet en quatre ans.

Les négociations pour le renouvellement de l'ALENA se sont poursuivies au cours du trimestre. On a même cru à un règlement en avril, puis en mai. Finalement, l'imminence d'élections au Mexique et aux États-Unis diminue les probabilités de conclusion d'une entente tripartite en 2018.

L'Europe a également été aux prises avec une croissance plus faible que prévu depuis le début de 2018. Les autorités monétaires européennes ne semblent toutefois pas s'en inquiéter. Par ailleurs, l'économie chinoise défie les pronostics de ralentissement et affiche une solide résilience face aux tensions commerciales et aux mesures de désendettement mises en place par les autorités.

Notons enfin que l'économie du Japon s'est récemment contractée. Le vieillissement de la population mine la croissance économique et rend inefficaces les nombreuses mesures de stimulation mises en place par le gouvernement et par la Banque du Japon.

Au cours du deuxième trimestre, la volatilité des marchés financiers est demeurée à des niveaux plus élevés que ceux observés en 2017. Les investisseurs ont été particulièrement sensibles aux développements économiques et politiques, comme la hausse des coûts d'emprunt, la croissance des bénéfices des sociétés, les incertitudes sur le plan géopolitique et les tensions liées au commerce international.

À cet égard, rappelons que les États-Unis ont décidé d'imposer des tarifs douaniers sur l'importation d'acier et d'aluminium. Certains pays alliés comme l'Europe et le Canada ont été exemptés de ces droits jusqu'à la fin mai. Parallèlement, on a assisté à une augmentation des tensions entre la Chine et les États-Unis. Ces tensions commerciales ont fait craindre, de temps à autre au cours du trimestre, un dérapage vers une guerre commerciale, ce qui pourrait provoquer un ralentissement de l'activité économique et une hausse marquée des prix.

Le prix du pétrole a fortement fluctué au cours du deuxième trimestre. Les problèmes de production au Venezuela, le retrait des États-Unis de l'entente multipartite avec l'Iran et le refus de l'Arabie d'augmenter sa production mondiale ont poussé les prix mondiaux à un sommet à la mi-mai. Par la suite, la décision de l'OPEP de procéder à une légère augmentation de la production a entraîné une baisse des prix.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Au cours du deuxième trimestre, on a commencé à voir poindre une divergence dans les politiques monétaires du Canada et des États-Unis. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (la Fed) a procédé à une hausse de 0,25 % de la fourchette de taux des fonds fédéraux. Les gouverneurs de la Fed prévoient deux autres hausses en 2018 et probablement trois hausses l'an prochain.

Pour sa part, la Banque du Canada semble moins pressée et a décidé de maintenir son taux directeur inchangé. Le gouverneur Stephen Poloz est soucieux de l'effet que pourrait avoir une hausse trop rapide du taux directeur sur les consommateurs canadiens. En outre, les incertitudes entourant la renégociation de l'ALENA et les tensions commerciales internationales constituent un risque pour la croissance de l'économie canadienne et incitent la Banque du Canada à la prudence.

Outremer, la Banque centrale européenne (la BCE) a maintenu ses taux directeurs inchangés au deuxième trimestre. Le taux directeur devrait rester au niveau actuel jusqu'à la fin de 2019. La BCE a toutefois annoncé qu'elle mettra fin à son programme d'assouplissement quantitatif en décembre 2018. En vertu de ce programme, la Banque procède depuis plusieurs années à des achats d'obligations sur le marché dans le but de stimuler le marché du crédit.

Les taux obligataires ont grimpé en avril, à la suite de la baisse de la volatilité sur les Bourses et de la force des indicateurs économiques. Les anticipations inflationnistes ont également contribué à la hausse des taux obligataires. La hausse du prix du pétrole jusqu'à la mi-mai n'est pas étrangère à cette augmentation des anticipations d'inflation.

À partir de la mi-mai, l'augmentation des tensions commerciales a incité les investisseurs à se retirer des actifs plus risqués. Cette recherche de titres sans risque a été favorable aux obligations gouvernementales. C'est pourquoi les taux obligataires, après avoir touché un sommet à la mi-mai, ont terminé le trimestre à peu près au même niveau qu'à la fin mars.

14

Le dollar canadien a été influencé par différentes forces. Les facteurs négatifs, comme les tensions commerciales internationales, les négociations difficiles de l'ALENA et la divergence des politiques monétaires canadienne et américaine, ont poussé le dollar à la baisse. La hausse du prix du pétrole, favorable au dollar canadien, n'a pas pu compenser ces pressions.

MARCHÉS BOURSIERS

Les bénéfices des entreprises américaines publiés en avril ont affiché encore une fois de fortes hausses. En effet, la hausse de plus de 25 % des bénéfices par rapport au même trimestre l'an dernier a nettement dépassé les attentes des analystes. Plusieurs entreprises ont annoncé qu'elles profiteraient de ces bons résultats et des baisses d'impôt décrétées en début d'année pour racheter de leurs propres actions sur les marchés. Un tel geste est favorable aux investisseurs boursiers.

Malgré ces bonnes nouvelles, la progression des marchés boursiers a été limitée. La volatilité des marchés a été exacerbée par les tensions entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux. Les investisseurs croient en effet que les mesures protectionnistes, comme l'imposition de droits de douane, risquent d'affecter les bénéfices des entreprises.

Cela dit, le marché boursier canadien a profité de la tendance généralement haussière du prix du pétrole. Il a ainsi rattrapé une partie du retard enregistré depuis quelques mois.

Par ailleurs, les Bourses européennes ont été affectées par la situation politique qui prévaut outre-Atlantique. Les élections d'un gouvernement eurosceptique en Italie et la fragilité de la coalition au pouvoir en Allemagne assombrissent les perspectives de croissance. Alors que les négociations sur le Brexit ont toujours cours, ce contexte politique ajoute de l'incertitude, ce qui rend les marchés financiers nerveux.

Les marchés boursiers émergents ont également été sous pression au cours du deuxième trimestre. La tendance haussière du taux directeur américain et les tensions commerciales ont provoqué une vague de retrait de capitaux des marchés émergents. Les pays les plus fragiles, comme la Turquie, l'Argentine et même l'Afrique du Sud, ont vu les cours de leurs marchés boursiers et leurs devises baisser fortement.

À L'HORIZON

La volatilité des marchés devrait demeurer élevée au cours des prochains mois. À l'approche des élections de mi-mandat aux États-Unis, l'administration Trump pourrait accentuer les coups d'éclat. En Europe, les tensions politiques pourraient continuer d'affecter les marchés et le cours de l'euro.

Toutefois, les facteurs fondamentaux, comme l'optimisme des consommateurs et l'augmentation des investissements des entreprises, continuent de militer pour une poursuite de la croissance économique mondiale synchronisée. Après un début d'année plus lent, la croissance économique américaine devrait continuer de s'accélérer, forte de la réforme fiscale dont bénéficient autant les entreprises que les consommateurs. Les bénéfices des sociétés devraient également poursuivre leur croissance.

Au Canada, la croissance économique devrait demeurer au niveau actuel. Plus soutenable que l'an dernier, le rythme de croissance de l'économie canadienne est tout de même supérieur à la moyenne des dernières années.

La progression solide de l'économie mondiale devrait continuer de soutenir les prix des matières premières, ce qui est bon pour le marché boursier canadien. La hausse des prix des matières premières et les conditions qui prévalent sur le marché du travail augmentent les probabilités de hausse de l'inflation. Malgré une volatilité relativement élevée, ces conditions sont favorables à la hausse des marchés boursiers, au détriment des obligations.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 30 JUIN 2018

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,91	0,67	0,60	0,64	0,69	0,83	1,57	2,19	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	2,18	3,29	3,25	2,43	4,72	s.o.	s.o.	4,35 (2013-04-05)	11,064
OMNIBUS	5,84	6,70	4,31	4,60	6,82	5,20	6,26	5,01	26,214
PLACEMENT	6,18	7,50	5,11	6,29	8,68	5,65	6,63	5,05	29,570
REVENU MENSUEL	2,54	6,79	4,31	2,25	4,94	5,12	s.o.	5,20 (2006-10-06)	10,298
OBLIGATIONS CANADIENNES	-0,14	-0,45	1,41	2,11	2,55	3,60	3,77	4,40 (2001-03-16)	11,358
ACTIONS CANADIENNES	8,69	7,98	4,23	3,37	8,52	3,89	7,85	6,18	23,427
ACTIONS INTERNATIONALES	11,74	15,35	9,17	11,50	13,72	8,31	6,90	3,95	13,718
OMNIRESPONSABLE	5,70	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6,67 (2016-09-16)	11,003

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,24 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, à chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2018

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,67 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,15 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR OMNIBUS REVENU MENSUEL OMNIRESPONSABLE	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,21 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,45 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,25 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,42 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2018-06-29	Écarts	2018-03-30	Écarts	2017-12-29	Écarts	2017-09-30	Écarts	2017-06-30
S&P/TSX (Toronto)	7,2 %	16277,73	5,9 %	15367,29	-5,2 %	16 209,13	3,7 %	15 634,94	3,0 %	15 182,19
S&P 500 (New York) **	13,8 %	3579,63	5,1 %	3404,94	1,5 %	3 354,17	6,7 %	3 144,09	0,0 %	3 144,84
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	5,5 %	2579,19	-0,1 %	2581,53	0,3 %	2 572,82	4,4 %	2 463,25	0,8 %	2 443,80
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	0,8 %	1043,20	0,5 %	1037,80	0,1 %	1 036,80	2,0 %	1 016,30	-1,8 %	1 035,30

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE
UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS¹ AUX MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE
L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec ^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

